



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômage

Question écrite n° 40041

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation du chômage des jeunes dans le Pas-de-Calais et plus particulièrement dans le bassin d'emploi de Lens-Liévin. Le Gouvernement a fait de l'emploi sa priorité et grâce à son action depuis plus de deux ans, le chômage recule régulièrement. Il en est ainsi pour la situation générale de l'emploi dans le Pas-de-Calais. Toutefois malgré les mesures prises dans leur direction le chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans continue à augmenter dans ce département. On note une augmentation de 2,7 % entre fin août et fin septembre. Dans le bassin d'emploi de Lens-Liévin dont le taux de chômage atteint 19 % il serait judicieux d'intensifier les actions et de renforcer le dispositif en faveur des jeunes. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

La loi quinquennale n° 93-1313 du 20 décembre 1993 relative à l'emploi et à la formation professionnelle (articles 49 et 50) fixe les conditions de la décentralisation de la formation professionnelle continue des jeunes de moins de vingt-six ans. Elle dispose que les régions reçoivent compétence pour organiser les formations permettant d'acquérir une qualification. Par ailleurs, aux termes de l'article 53 de la loi quinquennale, le comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue est chargé d'évaluer les politiques régionales d'apprentissage et de formation professionnelle initiale et continue. Il lui revient de recommander des mesures propres à améliorer les résultats des politiques régionales et à assurer la cohérence et la complémentarité des politiques régionales entre elles et avec les actions menées par l'Etat. Les services déconcentrés de l'Etat ont fortement mobilisé les outils à leur disposition pour répondre à la situation particulièrement difficile du bassin de Lens-Liévin. Ceci a permis d'améliorer la situation des demandeurs d'emploi dans le bassin de Lens-Liévin. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi enregistré au cours du deuxième trimestre 2000 a diminué de 15,8 % par rapport au deuxième trimestre 1999 pour l'ensemble du département ; durant la même période, le nombre de jeunes sans emploi a reculé de 19,6 % dans le bassin considéré. De plus, le nombre de jeunes bénéficiant de contrats en alternance recensés au premier semestre 2000 montre une augmentation de 82 % par rapport au premier semestre 1999. Devant les résultats encourageants enregistrés, l'effort est poursuivi notamment dans le cadre des nouvelles programmations concernant les contrats de ville, les programmes locaux d'insertion par l'économie, le contrat de plan Etat/région. Enfin, deux nouvelles missions locales pour l'accueil des jeunes ont été créées sur le bassin d'emploi. Plus de 1 000 places leur ont été allouées pour accueillir les jeunes les plus éloignés de l'emploi dans le cadre du programme TRACE.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40041

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 272

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5047